

ANNEXE A LA NOTE COMMUNE N° 18/2008

| NATURE DU TEXTE | NUMEROS | OBJET |
|-----------------|--|--|
| I. LOIS | 9 Transport international | <ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 2007-1 du 29 janvier 2007, portant approbation de l'adhésion de la République Tunisienne à l'accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP) |
| | Protocole financier | <ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 2007-2 du 29 janvier 2007, portant approbation d'un protocole financier entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Française relatif à l'octroi par le gouvernement de la République Française de concours financiers au gouvernement de la République Tunisienne pour la contribution à la réalisation du projet d'assainissement du site de Taparura dans l'agglomération de Sfax. |
| | 10 Fiscalité | <ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2007-3 du 29 janvier 2007, portant approbation d'une convention et d'un protocole entre la République Tunisienne et le Royaume de Belgique tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude et l'évasion en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune. |
| | Transport | <ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 2007-5 du 29 janvier 2007, portant approbation d'un accord entre la République Tunisienne et le Royaume des Pays-Bas dans le domaine des transports routiers de personnes et de marchandises et de transit. |
| | 13 Accord financier | <ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2007-8 du 12 février 2007, portant approbation d'un accord entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Royaume de Belgique relatif à l'octroi d'une aide financière par le gouvernement du Royaume de Belgique au gouvernement de la République Tunisienne et d'un échange de lettres entre les deux gouvernements relatifs à l'accord, concernant le financement de la réalisation du projet de |

| NATURE DU TEXTE | NUMEROS | OBJET |
|-----------------|--------------------------------|---|
| | Convention de crédit | <p>dépollution et de réhabilitation des côtes nord de la ville de Sfax.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2007-9 du 12 février 2007, portant approbation de la convention de crédit commercial, conclue le 16 octobre 2006, entre le gouvernement de la République Tunisienne et la Banque Belge KBC pour le financement de la réalisation de la 1^{ère} phase du projet Taparura à Sfax. |
| | Convention de crédit | <ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 2007-10 du 12 février 2007, portant approbation de la convention de crédit financier conclue, le 16 octobre 2006, entre le gouvernement de la République Tunisienne et la Banque Belge KBC pour le financement de la réalisation de la 1^{ère} phase du projet Taparura à Sfax. |
| | Fiscalité | <ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2007-11 du 12 février 2007, portant approbation du code des règles procédurales pour le règlement des différends entre les Etats parties à la grande zone arabe de libre échange. |
| | 21 Accord de crédit | <ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2007-14 du 12 mars 2007, portant approbation de l'accord de crédit conclu le 27 novembre 2006, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le fonds koweïtien de développement économique arabe pour la contribution au financement du projet de réalisation et d'équipement de deux instituts supérieurs d'études technologiques. |
| | 27 Droit commun | <ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2007-19 du 2 avril 2007, portant modification de certaines dispositions du code du travail. |
| | 31 Transport | <ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2007-21 du 10 avril 2007, portant approbation de l'accord entre la République Tunisienne et le Royaume de Belgique sur le transport routier de personnes et de marchandises et sur le transit et de l'échange de notes entre les deux pays relatif à cet accord. |

| NATURE DU TEXTE | NUMEROS | OBJET |
|-----------------|---|--|
| | <p align="center">36 Traité d'entraide</p> | <p>- Loi n°2007-24 du 2 mai 2007, portant approbation d'un traité d'entraide judiciaire en matière civile et commerciale entre la République Tunisienne et la République Argentine.</p> |
| | <p align="center">40 Hydrocarbures</p> | <p>- Loi n°2007-28 du 14 mai 2007, portant approbation de l'avenant n°3 modifiant la convention relative au permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Amilcar » et ses annexes.</p> |
| | <p align="center">41 Transport</p> | <p>- Loi n°2007-30 du 21 mai 2007, portant approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République Tunisienne et le Gouvernement de Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco sur le transport routier de personnes et marchandises et sur le transit.</p> |
| | <p align="center">45 Droit commun</p> | <p>- Loi n°2007-37 du 4 juin 2007, modifiant et complétant certaines dispositions du code de commerce.</p> |
| | <p align="center">51 Fiscalité</p> | <p>- Loi n°2007-41 du 25 juin 2007 portant amnistie d'infractions de change et fiscales.</p> |
| | <p align="center">57 Convention d'investissement</p> | <p>- Loi n°2007-44 du 17 juillet 2007, autorisant l'Etat à s'obliger par une convention d'investissement au Lac Sud de Tunis.</p> |
| | <p align="center">62 Accord de prêt</p> | <p>- Loi n°2007-52 du 30 juillet 2007, portant approbation des accords de prêt, de mandat et d'istisnaâ conclus le 29 mai 2007, entre le gouvernement de la République Tunisienne et la Banque Islamique de Développement et relatifs au financement du projet de construction de l'institut supérieur des études technologiques de Sidi Bouzid.</p> |
| | <p align="center">64 Fiscalité</p> | <p>- Loi n°2007-53 du 8 août 2007, complétant les dispositions du code de la fiscalité locale pour l'amélioration des modalités de perception des taxes revenant aux collectivités locales.</p> |

| NATURE DU TEXTE | NUMEROS | OBJET |
|-----------------|---|---|
| | <p align="center">89 Convention de prêt</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2007-59 du 31 octobre 2007, portant approbation de la convention de prêt conclue le 19 juillet 2007 entre le gouvernement de la République Tunisienne et le Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social pour la contribution au financement du projet de développement régional du réseau classé et d'aménagement des pistes rurales (2^{ème} phase) |
| | <p align="center">Echange de lettres et Accord de prêt</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2007-60 du 31 octobre 2007, portant approbation de l'échange de lettres entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Japon en date du 30 mars 2007 et de l'accord de prêt conclu à Tokyo le 30 mars 2007, relatifs à l'exécution du projet « l'Economie de l'Eau dans les Oasis du Sud ». |
| | <p align="center">98 Convention de prêt</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2007-61 du 4 décembre 2007, portant approbation de la convention de prêt conclue le 6 juillet 2007 entre la République Tunisienne et l'agence française de développement pour la contribution au financement du programme d'extension et de réhabilitation des réseaux d'eaux usées. |
| | <p align="center">102 Accord de prêt</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2007-62 du 18 décembre 2007, portant approbation de l'échange de lettres entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Japon du 30 mars 2007 et de l'accord de prêt conclu à Tokyo, le 30 mars 2007, relatifs à l'exécution du projet « ligne de crédit pour l'investissement privé ». |
| | <p align="center">Loi de finances complémentaire</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Loi n°2007-63 du 18 décembre 2007, portant approbation de la rétrocession à l'Etat de l'emprunt obligataire émis sur le marché financier japonais objet des accords conclu le 1^{er} août 2007 entre la Banque Centrale de Tunisie et un groupe d'établissements financiers étrangers. - Loi n°2007-64 du 18 décembre 2007, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2007 |

| NATURE DU TEXTE | NUMEROS | OBJET |
|--------------------------------|---|---|
| | <p data-bbox="603 302 778 371">103 Organisation</p> <p data-bbox="603 488 794 557">104 Accord de prêt</p> <p data-bbox="603 815 772 884">Initiative économique</p> <p data-bbox="603 925 794 958">Loi de finances</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="836 302 1461 443">- Loi organique n°2007-65 du 18 décembre 2007, modifiant et complétant la loi n°75-35 du 14 mai 1975 relative à la loi organique du budget des collectivités publiques locales. <li data-bbox="836 488 1461 772">- Loi n°2007-67 du 27 décembre 2007, portant approbation de l'accord de prêt conclu à Washington le 20 octobre 2007 entre la République Tunisienne et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement destiné au financement complémentaire du deuxième projet de développement des exportations (PDE II) <li data-bbox="836 815 1461 884">- Loi n°2007-69 du 27 décembre 2007, relative à l'initiative économique <li data-bbox="836 925 1461 994">- Loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008. |
| Conseil Constitutionnel | <p data-bbox="635 1077 746 1146">10 Fiscalité</p> <p data-bbox="635 1335 762 1368">Transport</p> <p data-bbox="635 1588 762 1657">13 Commerce</p> <p data-bbox="603 1809 794 1879">27 Droit commun</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="836 1041 1461 1290">- Avis n° 61-2006 du conseil constitutionnel, sur un projet de loi portant approbation d'une convention et d'un protocole entre la République Tunisienne et le Royaume de Belgique tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude et l'évasion en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune <li data-bbox="836 1335 1461 1543">- Avis n° 66-2006 du conseil constitutionnel, sur un projet de loi portant approbation d'un accord entre la République Tunisienne et le Royaume des Pays-Bas dans le domaine des transports routiers de personnes et de marchandises et de transit. <li data-bbox="836 1588 1461 1767">- Avis n°1-2007 du conseil constitutionnel, sur un projet de loi portant approbation du code des règles procédurales pour le règlement des différends entre les Etats parties à la grande zone arabe de libre échange. <li data-bbox="836 1812 1461 1912">- Avis n°63-2006 du conseil constitutionnel, sur un projet de loi portant modification de certaines dispositions du code du travail |

| NATURE DU TEXTE | NUMEROS | OBJET |
|-----------------|-------------------------------------|---|
| | Droit commun | - Avis n°25-2007 du conseil constitutionnel, sur un projet de loi portant modification de certaines dispositions du code du travail. |
| | 31 Transport | - Avis n°2007-7 du conseil constitutionnel, concernant un projet de loi portant approbation de l'accord entre la République Tunisienne et le Royaume de Belgique sur transport routier de personnes et de marchandises et sur le transit et de l'échange de notes entre les deux pays relatif à cet accord. |
| | 36 Traité d'entraide | - Avis n°19-2007 du conseil constitutionnel, sur un projet de loi portant approbation d'un traité d'entraide judiciaire en matière civile et commerciale entre la République Tunisienne et la République Argentine. |
| | 41 Transport | - Avis n°27-2007 du conseil constitutionnel, sur un projet de loi portant approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République Tunisienne et le Gouvernement de son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco sur le transport routier de personnes et marchandises et sur le transit. |
| | 45 Droit commun | - Avis n°35-2006 du conseil constitutionnel sur un projet de loi modifiant et complétant quelques dispositions du code de commerce. |
| | Droit commun | - Avis n°38-2007 du conseil constitutionnel sur un projet de loi modifiant et complétant quelques dispositions du code de commerce. |
| | 51 Fiscalité | - Avis n°23-2007 du conseil constitutionnel, sur un projet de loi portant amnistie d'infractions de change et fiscales. |
| | 64 Fiscalité | - Avis n°22-2007 du conseil constitutionnel, concernant un projet de loi relatif à l'amélioration des modalités de recouvrement des taxes revenant aux collectivités locales. |

| NATURE DU TEXTE | NUMEROS | OBJET |
|-----------------|----------------------------------|---|
| | Fiscalité | - Avis n°58-2007 du conseil constitutionnel, concernant un projet de loi complétant les dispositions du code de la fiscalité locale pour l'amélioration des modalités de recouvrement des taxes revenant aux collectivités locales. |
| | 103 Organisation | - Avis n°66-2007 du conseil constitutionnel, sur un projet de loi organique modifiant et complétant la loi n°75-35 du 14 mai 1975 relative à la loi organique du budget des collectivités publiques locales. |
| | 104 Loi de finances | - Avis n°72-2007 du conseil constitutionnel, concernant certaines dispositions du projet de loi de finances pour l'année 2008 |
| | Initiative économique | - Avis n°79-2007 du conseil constitutionnel, sur un projet de loi relatif à l'initiative économique |
| | Loi de finances | - Avis n°85-2007 du conseil constitutionnel, concernant certaines dispositions du projet de loi de finances pour l'année 2008. |
| | Initiative économique | - Avis n°86-2007 du conseil constitutionnel, sur un projet de loi relatif à l'initiative économique. |

| NATURE DU TEXTE | NUMEROS | OBJET |
|---|--------------------------------------|--|
| <p data-bbox="240 302 488 367">II. DECRETS ET ARRETES</p> <p data-bbox="248 443 411 472">FINANCES</p> | <p data-bbox="679 443 699 472">2</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="831 443 1465 546">- Décret n°2007-1 du 3 janvier 2007, portant réduction à 12% du taux de la taxe sur la valeur ajoutée sur certains produits pétroliers. <li data-bbox="831 591 1465 837">- Décret n°2007-2 du 3 janvier 2007, fixant à 12% le taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable à l'électricité basse tension à usage domestique et à l'électricité moyenne et basse tension utilisée pour le fonctionnement des équipements de pompage de l'eau destinée à l'irrigation agricole. <li data-bbox="831 882 1465 1196">- Décret n°2007-3 du 3 janvier 2007, portant modification du décret n°96-1189 du 1^{er} juillet 1996, fixant la liste des matières premières et articles destinés au secteur de l'artisanat et susceptibles de bénéficier de la réduction des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée dus à l'importation et en régime intérieur et les conditions d'octroi de ces avantages. <li data-bbox="831 1240 1465 1487">- Décret n°2007-4 du 3 janvier 2007, portant modification du décret n°2005-4 du 3 janvier 2005, portant fixation de la liste des matières et produits bénéficiant de la suspension ou la réduction des droits de douane conformément aux dispositions du paragraphe 7.27 du tarif des droits de douane à l'importation. <li data-bbox="831 1532 1465 1711">- Décret n°2007-5 du 3 janvier 2007, portant modification du décret n°95-197 du 23 janvier 1995, fixant les avantages fiscaux au profit des tunisiens résidents à l'étranger et les conditions de leur octroi. <li data-bbox="831 1756 1465 1935">- Décret n°2007-6 du 3 janvier 2007, portant suspension ou réduction des droits de douane et suspension de la taxe sur la valeur ajoutée dus sur certains produits destinés au secteur de la santé. |

| NATURE DU TEXTE | NUMEROS | OBJET |
|-----------------|----------|---|
| | 3 | <ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2007-7 du 3 janvier 2007, portant suspension des droits de douane et réduction de la taxe sur la valeur ajoutée dus sur certains produits métallurgiques. - Décret n°2007-8 du 3 janvier 2007, portant réduction des droits de douane et du prélèvement dus à l'importation des bananes fraîches. - Décret n°2007-9 du 3 janvier 2007, portant réduction du droit de consommation et suspension ou réduction de la taxe sur la valeur ajoutée à l'acquisition des véhicules de transport public des personnes et fixation des conditions d'octroi de ces avantages. - Décret n°2007-10 du 3 janvier 2007, portant suspension ou réduction des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée et suspension du prélèvement à l'importation de certains produits agricoles et agro-alimentaires et autres produits. - Arrêté du ministre des finances du 25 décembre 2006, relatif à la fixation du chiffre d'affaires annuel brut réalisé par les contribuables tenus d'utiliser les moyens électroniques à distance pour l'accomplissement de leurs obligations fiscales. - Arrêté du ministre des finances du 25 décembre 2006, portant approbation de la convention d'indemnisation pour le compte d'autrui. - Décret n°2007-12 du 3 janvier 2007, complétant le décret n°77-965 du 24 novembre 1977, pris en application de la loi n°77-54 du 3 août 1977, portant institution d'un fonds de promotion du logement pour les salariés. |

| NATURE DU TEXTE | NUMEROS | OBJET |
|-----------------|-----------|---|
| | 4 | - Arrêté du ministre des finances du 8 janvier 2007, portant publication des taux d'intérêt effectifs moyens et des seuils des taux d'intérêt excessifs correspondants. |
| | 7 | - Arrêté du ministre des finances du 15 janvier 2007, portant visa des modifications introduites au niveau du règlement du conseil du marché financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux sociétés de gestion de ces organismes. |
| | 18 | <ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2007-394 du 26 février 2007, modifiant et complétant le décret n°77-608 du 27 juillet 1977, fixant les conditions d'application de la loi n°76-18 du 21 janvier 1976, portant refonte et codification de la législation des changes et du commerce extérieur régissant les relations entre la Tunisie et les pays étrangers. - Décrets n°2007-395 au n°2007-399 du 26 février 2007, portant attribution de primes d'investissement pour la réalisation de foyers universitaires privés. |
| | 19 | - Arrêté du ministre des finances du 27 février 2007, fixant les modèles d'engagement des cautions personnelles et solidaires exigées dans le cadre des marchés publics. |
| | 23 | <ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2007-509 du 12 mars 2007, portant ratification de la convention de crédit commercial conclue le 16 octobre 2006, entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque belge KBC pour le financement de la réalisation de la 1^{ère} phase du projet Taparura à Sfax. - Décret n°2007-510 du 12 mars 2007, portant ratification de la convention de crédit financier conclue le 16 octobre 2006, entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque Belge KBC pour le financement de la réalisation de la 1^{ère} phase du projet Taparura à Sfax. |

| NATURE DU TEXTE | NUMEROS | OBJET |
|-----------------|-----------|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Décrets du n°2007-511 au n°2007-513 du 12 mars 2007, accordant des primes d'investissement pour la réalisation de foyers universitaires privés. |
| | 28 | <ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2007-745 du 2 avril 2007, fixant les avantages fiscaux accordés à l'importation des effets et objets mobiliers provenant d'héritage et les conditions de leur octroi. |
| | 32 | <ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2007-934 du 16 avril 2007, relatif à la fixation des cas d'incapacité de poursuivre la gestion des entreprises. - Décret n°2007-935 du 16 avril 2007, complétant et modifiant le décret n°96-1190 du 1^{er} juillet 1996, fixant les conditions et modalités d'application des dispositions du paragraphe 7.2 du titre II des dispositions préliminaires du tarif des droits de douane à l'importation, tel que promulgué par la loi n°89-113 du 30 décembre 1989. |
| | 36 | <ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2007-1001 du 24 avril 2007, complétant et modifiant le décret n°94-1031 du 2 mai 1994 fixant la liste des biens d'équipement nécessaires à la réalisation des investissements dans le secteur agricole et éligibles au bénéfice des incitations fiscales prévues par l'article 30 du code d'incitation aux investissements et les conditions d'octroi de ces incitations. - Décret n°2007-1002 du 24 avril 2007, portant suspension des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée dus sur certains intrants nécessaires à l'aquaculture et à l'agriculture biologique. |
| | 38 | <ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2007-1098 du 2 mai 2007, modifiant et complétant le décret n°95-744 du 24 avril 1995 portant application des articles 88 et 89 de la loi n°94-127 du 26 décembre 1994, portant loi de finances pour la gestion 1995, relatifs à la fixation des listes des matières premières et des produits semi-finis nécessaires à la fabrication des équipements |

| NATURE DU TEXTE | NUMEROS | OBJET |
|-----------------|---------|---|
| | 40 | <p>utilisés dans la maîtrise de l'énergie ou dans le domaine des énergies renouvelables et des équipements utilisés dans la maîtrise de l'énergie ou dans le domaine des énergies renouvelables.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2007-1099 du 2 mai 2007, portant suspension ou réduction des droits de douane et réduction de la taxe sur la valeur ajoutée sur certains intrants d'aliments composés et certains engrais. - Décret n°2007-1100 du 7 mai 2007, modifiant et complétant le décret n°94-814 du 11 avril 1994, relatif à la définition des petites entreprises et à la détermination de leur champ d'activité ainsi qu'aux conditions et aux modalités d'octroi des avantages auxquels elles sont éligibles. - Arrêté du ministre des finances du 4 mai 2007, portant approbation du cahier des charges relatif à l'importation, à la fabrication, à la vente, à l'utilisation, au transfert et à la destruction des machines de coulée sous pression des métaux précieux et de leurs parties. - Décret n° 2007-1198 du 14 mai 2007, modifiant et complétant le décret n°91-556 du 23 avril 1991 portant organisation du ministère des finances. - Décret n°2007-1199 du 14 mai 2007, portant suspension des droits de douanes, de la taxe sur la valeur ajoutée et du prélèvement dus à l'importation de certains produits. - Décret n°2007-1200 du 14 mai 2007, accordant au groupe « DRAEXLMAIER » l'avantage prévu par l'article 52 bis du code d'incitation aux investissements. |

| NATURE DU TEXTE | NUMEROS | OBJET |
|-----------------|---------|--|
| | 43 | - Décret n°2007-1266 du 21 mai 2007, relatif à la fixation des motifs de l'arrêt de l'activité non imputables à l'entreprise. |
| | 50 | - Décrets du n°2007-1407 au n°2007-1412 du 18 juin 2007, accordant des primes d'investissement pour la réalisation de foyers universitaires privés. |
| | 52 | - Décret n°2007-1488 du 25 juin 2007, portant suspension ou réduction des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée et suspension du droit de consommation dus à l'importation de certains produits à usage médical. - Décret n°2007-1489 du 25 juin 2007, portant réduction des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée due à l'importation de certains produits. |
| | 56 | - Décret n°2007-1679 du 5 juillet 2007, accordant à la société « Aqua fish Tunisie » la prime d'investissement prévue par l'article 52 du code d'incitation aux investissements. - Décret n°2007-1680 du 5 juillet 2007, portant modification du décret n°94-1192 du 30 mai 1994 fixant la liste des biens d'équipement et les conditions du bénéfice des incitations prévues par l'article 9 du code d'incitation aux investissements. |
| | 60 | - Décret n°2007-1869 du 17 juillet 2007, portant suspension ou réduction des droits de douane dus à l'importation de certains produits. - Décret n°2007-1870 du 17 juillet 2007, fixant les modalités de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers relatifs aux titres d'emprunt négociables et les modalités de son imputation sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou sur l'impôt sur les sociétés. |

| NATURE DU TEXTE | NUMEROS | OBJET |
|-----------------|---------|---|
| | 63 | <ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2007-1871 du 17 juillet 2007, fixant le tableau de conversion des rentes et le mode de calcul du capital objet de la conversion. |
| | 66 | <ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2007-1977 du 30 juillet 2007, portant modification du décret n°97-1368 du 24 juillet 1997, relatif au régime fiscal des produits relevant des numéros 22-03 à 22-08 du tarif des droits de douane. - Décret n°2007-2032 du 8 août 2007, modifiant et complétant le décret n°94-538 du 10 mars 1994 portant encouragement des investissements des nouveaux promoteurs. - Décret n°2007-2034 du 8 août 2007, accordant à la société tunisienne de l'électricité et du gaz, les avantages fiscaux prévus par l'article 52 du code d'incitation aux investissements. - Décret n°2007-2035 du 14 août 2007, modifiant et complétant le décret n°94-814 du 11 avril 1994, relatif à la définition des petites entreprises et à la détermination de leur champ d'activité ainsi qu'aux conditions et modalités d'octroi des avantages auxquels elles sont éligibles. |
| | 69 | <ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2007-2138 du 21 août 2007, complétant le décret n°2004-1090 du 17 mai 2004, fixant les conditions et modalités d'application des dispositions du paragraphe 7.26 du titre II des dispositions préliminaires du tarif des droits de douane à l'importation relatif au soutien de la compétitivité de l'industrie locale. |
| | 70 | <ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2007-2151 du 29 août 2007, accordant à l'école internationale de Carthage la prime d'investissement prévue par l'article 52 ter du code d'incitation aux investissements. |

| NATURE DU TEXTE | NUMEROS | OBJET |
|-----------------|---------|--|
| | 72 | - Décret n°2007-2184 du 3 septembre 2007, accordant à la société Tankage méditerranée « TANKMED », les avantages fiscaux prévus par l'article 52 du code d'incitation aux investissements. |
| | 76 | - Décret n°2007-2330 du 17 septembre 2007, accordant à la Société Maraîchère et Florale Khélidia Natacha Nouvelle les avantages fiscaux prévus par les articles 7, 8 et 9 du code d'incitation aux investissements. |
| | 86 | <p>- Décret n°2007-2583 du 23 octobre 2007, portant suspension des droits de douane et réduction de la taxe sur la valeur ajoutée dus sur les bicyclettes et autres cycles sans moteur.</p> <p>- Décret n°2007-2584 du 23 octobre 2007, complétant le décret n°2004-1090 du 17 mai 2004, fixant les conditions et modalités d'application des dispositions du paragraphe 7.26 du titre II des dispositions préliminaires du tarif des droits de douane à l'importation relatif au soutien de la compétitivité de l'industrie locale.</p> |
| | 88 | <p>- Décret n°2007-2672 du 31 octobre 2007, portant suspension ou réduction des droits de douane et suspension de la taxe sur la valeur ajoutée et du prélèvement dus sur certains produits.</p> <p>- Décret n°2007-2673 du 31 octobre 2007, portant suspension ou réduction des droits de douane et suspension de la taxe sur la valeur ajoutée dus sur certains produits fourragers.</p> |
| | 90 | - Décret n°200-2734 du 31 octobre 2007, portant approbation de la convention relative à la création d'une société d'investissement à capital fixe non résidente dénommée LAICO TUNISIE. |

| NATURE DU TEXTE | NUMEROS | OBJET |
|------------------------------|---|--|
| | <p style="text-align: center;">92</p> <p style="text-align: center;">93</p> <p style="text-align: center;">100</p> <p style="text-align: center;">102</p> <p style="text-align: center;">104</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2007-2850 du 12 novembre 2007, accordant à la société « SEWON » l'avantage prévu par l'article 52 bis du code d'incitation aux investissements. - Décret, °2007-2896 du 12 novembre 2007, accordant à la société « Sousse Panoramique », les avantages fiscaux prévus par l'article 52 du code d'incitation aux investissements. - Arrêté du ministre des finances du 8 décembre 2007, relatif à la fixation du chiffre d'affaires annuel brut réalisé par les contribuables tenus d'utiliser les moyens électroniques à distance pour l'accomplissement de leurs obligations fiscales. - Arrêté du ministre des finances du 8 décembre 2007, complétant le tableau des officiers des services financiers et les circonscriptions de l'exercice de leurs fonctions. - Décret n°2007-4109 du 18 décembre 2007, portant modification du décret n°2006-3301 du 25 décembre 2006, relatif à la répartition des crédits du budget de l'Etat ouverts par la loi n°2006-85 du 25 décembre 2006, portant loi de finances pour l'année 2007 telle que modifiée par la loi n°2007-64 du 18 décembre 2007 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2007 . - Décret n°2007-4150 du 27 décembre 2007, portant répartition des crédits du budget de l'Etat ouverts par la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008. |
| PREMIER MINISTERE | 46 | <ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2007-1329 du 4 juin 2007, modifiant et complétant le décret n°2002-3158 du 17 décembre 2002, portant réglementation des marchés publics. - Décret n°2007-1330 du 4 juin 2007, fixant la liste des entreprises publiques dont les commandes de fournitures de biens et de services sont exclues du champ d'application de la réglementation des marchés publics. |

| NATURE DU TEXTE | NUMEROS | OBJET |
|--------------------------------|-----------------------------------|---|
| AFFAIRES ETRANGERES | 6 Accord de prêt | <ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2007-76 du 15 janvier 2007, portant ratification d'un accord cadre entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Populaire de Chine relatif à l'octroi d'un prêt préférentiel par la Chine à la République Tunisienne. |
| | Fiscalité | <ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2007-77 du 15 janvier 2007, portant ratification d'une convention entre la République Tunisienne et la République du Congo tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu. |
| | 18 Protocole financier | <ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2007-385 du 26 février 2007, portant ratification d'un protocole financier entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Française relatif à l'octroi par le gouvernement de la République Française de concours financiers au gouvernement de la République Tunisienne pour la contribution à la réalisation du projet d'assainissement du site de Taparura dans l'agglomération de sfax. |
| | Fiscalité | <ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2007-386 du 26 février 2007, portant ratification d'une convention et d'un protocole entre la République Tunisienne et le Royaume de Belgique tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude et l'évasion en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune. |
| | Transport international | <ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2007-388 du 26 février 2007, portant ratification d'un accord entre la République Tunisienne et le Royaume des Pays-bas dans le domaine des transports routiers de personnes et de marchandises et de transit. - Décret n°2007-389 du 26 février 2007, portant ratification de l'adhésion de la République Tunisienne à l'accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP) |

| NATURE DU TEXTE | NUMEROS | OBJET |
|-----------------|--|--|
| | <p align="center">23 Aide financière</p> | <p>- Décret n°2007-505 du 12 mars 2007, portant ratification d'un accord entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Royaume de Belgique relatif à l'octroi d'une aide financière par le gouvernement du Royaume de Belgique au gouvernement de la République Tunisienne et d'un échange de lettres entre les deux gouvernements relatifs à l'accord concernant le financement de la réalisation du projet de dépollution et de réhabilitation des côtes nord de la ville de Sfax.</p> |
| | <p align="center">Commerce</p> | <p>- Décret n°2007-506 du 12 mars 2007, portant ratification du code des règles procédurales pour le règlement des différends entre les Etats parties à la grande zone arabe de libre échange.</p> |
| | <p align="center">29 Accord de coopération</p> | <p>- Décret n°2007-829 du 2 avril 2007, portant ratification d'un accord de coopération industrielle entre le gouvernement de la République Tunisienne et la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste.</p> |
| | <p align="center">Accord de coopération</p> | <p>- Décret n°2007-830 du 2 avril 2007, portant ratification d'un accord de coopération entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République de l'Inde dans le domaine des petites et moyennes entreprises.</p> |
| | <p align="center">36 Accord de coopération</p> | <p>- Décret n°2007-992 du 24 avril 2007, portant ratification d'un accord cadre de coopération dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence entre le gouvernement de la République Tunisienne et la conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement.</p> |
| | <p align="center">Accord de coopération</p> | <p>- Décret n°2007-993 du 24 avril 2007, portant ratification d'un accord de coopération entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République du Sénégal en matière de promotion et de développement de l'artisanat.</p> |

| NATURE DU TEXTE | NUMEROS | OBJET |
|-----------------|---|---|
| | <p data-bbox="608 302 770 371">Accord de coopération</p> <p data-bbox="608 667 761 739">46 Transport</p> <p data-bbox="608 922 761 994">48 Transport</p> <p data-bbox="608 1178 775 1288">61 Protocole de coopération</p> <p data-bbox="608 1435 770 1545">69 Accord de coopération</p> <p data-bbox="608 1693 775 1765">Convention commerciale</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="826 302 1460 629">- Décret n°2007-995 du 24 avril 2007, portant ratification de l'échange de lettres entre le Gouvernement de la République Tunisienne et la Commission Européenne concernant l'application à la République de Bulgarie et à la Roumanie de l'Accord Euro-méditerranéen établissant une association entre la République Tunisienne, d'une part, et la Communauté Européenne et ses Etats membres, d'autre part. <li data-bbox="826 667 1460 887">- Décret n°2007-1332 du 4 juin 2007, portant ratification d'un accord entre la République Tunisienne et le Royaume de Belgique sur le transport routier de personnes et de marchandises et sur le transit, et de l'échange de notes entre les deux pays relatif à cet accord. <li data-bbox="826 922 1460 1140">- Décret n°2007-1382 du 11 juin 2007, portant ratification d'un accord entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco sur le transport routier de personnes et de marchandises et sur le transit. <li data-bbox="826 1178 1460 1397">- Décret n°2007-1888 du 23 juillet 2007, portant ratification d'un protocole de coopération entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République du Niger dans le secteur industriel et des petites et moyennes entreprises. <li data-bbox="826 1435 1460 1621">- Décret n°2007-2125 du 21 août 2007, portant ratification d'un accord de coopération économique et technique entre le gouvernement de la république tunisienne et le gouvernement de la République Populaire de Chine. <li data-bbox="826 1659 1460 1800">- Décret n°2007-2136 du 21 août 2007, portant ratification d'une convention commerciale préférentielle entre la République Tunisienne et la République Islamique d'Iran. |

| NATURE DU TEXTE | NUMEROS | OBJET |
|--|--|--|
| | <p data-bbox="603 304 770 405">94 Coopération industrielle</p> <p data-bbox="603 546 770 613">Accord de coopération</p> <p data-bbox="587 714 786 786">103 Accord de prêt</p> | <p data-bbox="834 304 1458 483">-Décret n°2007-2943 du 19 novembre 2007, portant ratification d'un programme exécutif de coopération industrielle entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Arabe d'Egypte.</p> <p data-bbox="834 510 1458 689">-Décret n°2007-2955 du 19 novembre 2007, portant ratification d'un accord de coopération industrielle entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Islamique du Pakistan.</p> <p data-bbox="834 716 1458 965">-Décret n°2007-4117 du 18 décembre 2007, portant ratification d'un échange de lettres entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Japon en date du 30 mars 2007 et d'un accord de prêt conclu à Tokyo, le 30 mars 2007 relatifs à l'exécution du projet «L'économie de l'eau dans les Oasis du Sud.</p> |
| DEVELOPPEMENT ET COOPERATION INTERNATIONALE | <p data-bbox="683 1003 699 1032">5</p> <p data-bbox="683 1361 699 1391">8</p> <p data-bbox="675 1608 707 1637">29</p> | <p data-bbox="834 1003 1458 1323">- Décret n°2007-54 du 10 janvier 2007, portant ratification de la convention de garantie conclue le 6 juillet 2006 entre le gouvernement de la République Tunisienne et le fonds arabe pour le développement économique et social et relative au prêt accordé à la société tunisienne de l'électricité et du gaz pour le financement du projet de la centrale électrique à cycle combiné de Ghannouch.</p> <p data-bbox="834 1361 1458 1570">- Décret n°2007-98 du 22 janvier 2007, portant ratification de l'accord de prêt conclu le 13 septembre 2006 entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque africaine de développement, relatif au financement du projet de développement agricole intégré de Kairouan.</p> <p data-bbox="834 1608 1458 1883">- Décret n°2007-845 du 2 avril 2007, portant ratification de l'accord de crédit conclu le 27 novembre 2006, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le Fonds Koweïtien de Développement Economique Arabe pour la contribution au financement du projet de réalisation et d'équipement de deux instituts supérieurs d'études technologiques.</p> |
| | 37 | - Décret n°2007-1057 du 2 mai 2007, portant |

| NATURE DU TEXTE | NUMEROS | OBJET |
|------------------------|----------------|--|
| | | ratification de la convention de création de la société internationale islamique de financement du commerce. |

| NATURE DU TEXTE | NUMEROS | OBJET |
|------------------------|----------------|---------------|
| | | d'eaux usées. |

| NATURE DU TEXTE | NUMEROS | OBJET |
|---|---------------------------|--|
| INTERIEUR ET DEVELOPPEMENT LOCAL | 2 Fiscalité | <ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2006-3360 du 25 décembre 2006, relatif à la détermination du montant maximum annuel de la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel |
| | 4 Fiscalité | <ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2007-18 du 3 janvier 2007, relatif à la fixation du montant de la transaction dont la conclusion par la commune est soumise à l'approbation de l'autorité de tutelle. |
| | 17 Fiscalité | <ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2007-362 du 19 février 2007, déterminant les conditions et modalités de l'occupation temporaire et de la concession du service public dans le domaine public municipal. |
| | 40 Fiscalité | <ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2007-1185 du 14 mai 2007, relatif à la détermination du minimum et du maximum du prix de référence du mètre carré couvert pour chacune des catégories d'immeubles assujettis à la taxe sur les immeubles bâtis. |
| | Fiscalité | <ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2007-1186 du 14 mai 2007, relatif à la détermination du montant de la taxe par mètre carré des terrains non bâtis. |
| | Fiscalité | <ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2007-1187 du 14 mai 2007, relatif à la détermination du montant de la taxe par mètre carré de référence pour chacune des catégories des immeubles à usage industriel, commercial ou professionnel. |
| COMMERCE ET ARTISANAT | 88 Organisation | <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du ministre du commerce et de l'artisanat du 24 octobre 2007, fixant les procédures d'immatriculation au répertoire des artisans, des entreprises de métiers et des groupements des services d'approvisionnement et de commercialisation des produits des artisans et déterminant les données obligatoires en relation. |
| | 4 | <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie |

| NATURE DU TEXTE | NUMEROS | OBJET |
|--|---|--|
| INDUSTRIE, ENERGIE ET PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES | <p style="text-align: center;">6</p> <p style="text-align: center;">8</p> <p style="text-align: center;">16</p> <p style="text-align: center;">19</p> | <p>et des petites et moyennes entreprises du 11 janvier 2007, portant autorisation des cessions totale et partielle d'intérêts dans la concession d'exploitation d'hydrocarbures dites concession « Chergui »</p> <p>- Arrêté conjoint du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises et du ministre du commerce et de l'artisanat du 11 janvier 2007, relatif à l'approbation du cahier des charges portant organisation d'importation des récepteurs de télévisions et à la création d'une commission de suivi et de contrôle des opérations d'importation.</p> <p>- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 18 janvier 2007, portant institution d'une concession d'exploitation d'hydrocarbures dite concession « Hasdrubal »</p> <p>- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 19 février 2007, portant extension de la durée de validité de la période initiale du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « kerkouane ».</p> <p>- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 27 février 2007, portant institution d'un permis de recherche de substances minérales du 3^{ème} groupe, situé dans le gouvernorat du Kef au lieu dit « Sidi Salah »</p> |
| | | <p>- Arrêt du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 27 février 2007, portant institution d'un permis de recherche de substances minérales du 4^{ème} groupe, situé dans le gouvernorat de Tataouine au lieu dit « Sabkhat Oum El Khialate »</p> <p>- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 27</p> |

| NATURE DU TEXTE | NUMEROS | OBJET |
|-----------------|---------|---|
| | | <p>février 2007, portant annulation du permis de recherche de substances minérales du 3^{ème} groupe, situé dans les gouvernorats de Kairouan et Kasserine au lieu dit « Jebel Trozza ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 27 février 2007, portant extension de la durée de validité du deuxième renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Zarat ». |

| NATURE DU TEXTE | NUMEROS | OBJET |
|-----------------|--|--|
| | <p style="text-align: center;">21</p> <p style="text-align: center;">26</p> <p style="text-align: center;">27</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2007-447 du 6 mars 2007, portant autorisation de la construction, de la pose et de l'exploitation du gazoduc « Enfidha-Hammamet » - Arrêté du ministère de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 17 mars 2007, portant autorisation de cession partielle d'intérêts dans le permis de prospection d'hydrocarbures dit permis « Bechateur » - Arrêté du ministère de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 17 mars 2007, portant autorisation de cession partielle d'intérêts dans le permis de prospection d'hydrocarbures dit permis « Cap Serrat » - Décret n°2007-694 du 26 mars 2007, portant ratification de l'avenant à la convention et ses annexes régissant le permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Jenein Nord » |
| | <p style="text-align: center;">29</p> <p style="text-align: center;">30</p> <p style="text-align: center;">31</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 3 avril 2007, portant extension de la durée de validité de la période initiale du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Takrouna » - Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 4 avril 2007, portant extension de la durée de validité du deuxième renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Borj El Khadra » - Décret n°2007-903 du 10 avril 2007, portant approbation de la convention relative au permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Zaafrane » et ses annexes. - Décret n°2007-904 du 10 avril 2007, portant approbation de la convention relative au permis de recherche d'hydrocarbures dit |

| NATURE DU TEXTE | NUMEROS | OBJET |
|------------------------|----------------|-----------------------------------|
| | | permis « Remada » et ses annexes. |

| NATURE DU TEXTE | NUMEROS | OBJET |
|-----------------|---------|--|
| | | <p>-Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 5 juillet 2007, portant extension de la durée de validité du deuxième renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Anaguid ».</p> <p>-Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 5 juillet 2007, portant extension de la durée de validité du premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Jenein nord ».</p> |

| NATURE DU TEXTE | NUMEROS | OBJET |
|-----------------|---------|--|
| | 72 | Décret n°2007-2194 du 3 septembre 2007, portant approbation de la convention signée entre l'Etat Tunisien et la société « Sonatrading Amsterdam B.V. », relative au transport, sur le territoire tunisien, de gaz naturel de provenance algérienne et à la fixation du prélèvement fiscal y afférent et revenant à l'Etat Tunisien. |
| | 77 | <p>-Décret n°2007-2195 du 3 septembre 2007, portant approbation de la convention relative au permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Sud Tozeur » et ses annexes.</p> <p>- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 18 septembre 2007, portant institution d'un permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Sud Tozeur ».</p> |
| | 79 | - Décret n°2007-2378 du 24 septembre 2007, portant approbation de la convention signée entre l'Etat tunisien et la société « Worldenery S.A » relative au transport, sur le territoire tunisien, de gaz naturel de provenance algérienne et à la fixation du prélèvement fiscal y afférent et revenant à l'Etat tunisien. |
| | | -Décret n°2007-2379 du 24 septembre 2007, portant approbation de la convention signée entre l'Etat tunisien et la société « Edison Spa » relative au transport, sur le territoire tunisien, de gaz naturel de provenance algérienne et à la fixation du prélèvement fiscal y afférent et revenant à l'Etat tunisien. |
| | 83 | - Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 5 octobre 2007, portant institution d'un permis de prospection d'hydrocarbures dit permis « Jenein Centre ». |
| | 85 | - Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 15 octobre 2007, portant institution d'un permis de prospection d'hydrocarbures dit permis |

| NATURE DU TEXTE | NUMEROS | OBJET |
|------------------------|----------------|--------------|
| | | « Metouia ». |

| NATURE DU TEXTE | NUMEROS | OBJET |
|---|-----------|--|
| SOLIDARITE ET DES TUNISIENS A L'ETRANGER | | et le régime de réparation des préjudices résultant des accidents du travail et des maladies professionnelles. |
| | 69 | - Décret n°2007-2148 du 21 août 2007, modifiant et complétant le décret n°74-499 du 27 avril 1974 relatif au régime de vieillesse, d'invalidité et de survivants dans le secteur non agricole. |
| MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE | 7 | - Arrêté du ministre de l'environnement et du développement durable du 17 janvier 2007, relatif à l'approbation des cahiers des charges fixant les conditions et les modalités d'exercices des activités de collecte, de transports, de stockage, de traitement, de recyclage et de valorisation des déchets non dangereux. |
| MINISTERE DU TRANSPORT | 26 | - Arrêté des ministres des finances et du transport du 17 mars 2007, portant fixation des redevances portuaires perçues par l'office de la marine marchande et des ports en contre partie de l'utilisation des ouvrages et équipements portuaires. |
| | 27 | - Décret n°2007-704 du 22 mars 2007, modifiant et complétant le décret n°99-2048 du 13 septembre 1999, fixant les redevances perçues par l'agence technique des transports terrestres et afférentes aux prestations qu'elle fournit. |
| | 76 | - Décret n°2007-2345 du 17 septembre 2007, portant approbation du contrat de concession et du cahier des charges relatifs à l'exploitation des terres pleins attenants aux quais souffrier et triple super phosphatier relevant du domaine public du port de Sfax-Sidi Youssef (bassin de Sfax) par le Groupe Chimique Tunisien. |